

## Justiciabilité de directives communautaires

Par **Doriane**, le **28/10/2013** à **17:48**

Bonjour à tous,

J'ai une dissertation à faire en droit administratif sur : la justiciabilité des directives communautaires en droit administratif.

Je ne demande certainement pas qu'on me fasse ma dissertation, ou qu'on me trouve une problématique et un plan.

Je voudrais simplement savoir, afin de bien commencer et ainsi pouvoir préciser mon sujet, savoir exactement ce qu'il est entendu par "justiciabilité" ? Je trouve des définitions pour justiciable ou injusticiabilité mais pas pour celui-la et donc j'ai peur de mal l'interpréter.

Ce que je comprend dans ce terme c'est, en gros, le fait que les directives puissent être invoquées devant le juge administratif. Mais si ce n'est "que" ça je trouve ce terme très large, pour m'orienter dans ma dissertation...

Merci d'avance pour les réponses!